

Innocence en danger Belgique  
Rue Gustave Masset 40/2  
5030 Gembloux  
Compte : BE71 0017 4862 5969  
Tva 0843.871.789



## 1. Objectif principal concernant les dérives liées à l'EVRAS

1. Produire un livre de ré-information sur les enjeux de l'EVRAS ;
2. Accompagner des parents face aux risques de dérives (dans le cadre d'une animation EVRAS) au sein de leur école ;
3. Mener des actions en justice pour faire respecter les droits des parents et des enfants ;
4. Créer et coordonner un comité d'experts sur les enjeux de l'EVRAS.

## 2. Objectif spécifique pour assurer la pérennité de l'association

Compte tenu que :

- L'association reçoit de plus en plus de **témoignages de dérives** au sein des écoles dès la 3<sup>ème</sup> maternelle ;
- Au regard du guide EVRAS, **les risques d'intrusion psychique**, de traumatismes pouvant mener à des comportements déviants chez les enfants sont devenus une véritable préoccupation pour Innocence en danger Belgique ;
- Au dehors des écoles, nous faisons face à des **discours de plus en plus clivant au sujet de l'EVRAS**, qui compliquent toute possibilité de dialogue et ce, au détriment de la cause des enfants ;
- Les politiques et les acteurs de l'EVRAS **manquent de transparence** face aux préoccupations légitimes des parents ce qui mène à une perte de confiance entre écoles, parents et institutions ;
- L'imposition des animations EVRAS dans les écoles **compromet la liberté de convictions philosophiques, religieuses et idéologiques des parents et des enfants<sup>1</sup> et viole potentiellement de nombreux droits fondamentaux** ;
- Des pressions politiques et financières subies par l'IEDB ;
- La perte des subsides en éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) (26.508,73 €) en 2024 ;

L'association recherche de nouvelles sources de financement lui permettant de poursuivre ses missions et d'initier de nouveaux projets. Ces financements permettraient de couvrir les coûts structurels de l'asbl comprenant à terme un équivalent temps plein et le lancement de nouvelles missions déterminantes.

1. L'asbl a perdu un subside important de la FWB qui compromet la viabilité de l'asbl. En effet, l'IEDB n'est plus en capacité de financer les 2 équivalents temps pleins.
2. C'est pourquoi, l'IEDB revoit son modèle de financement et souhaite faire appel à toutes personnes sensibles à la protection des enfants pour pérenniser un premier emploi.

---

<sup>1</sup> En effet, l'art 24 de la Constitution belge est bafoué. Pour plus d'information, voir notre recours gracieux sur : <https://innocenceendanger.be/wp-content/uploads/2023/10/Recours-gracieux-relatif-au-guide-EVRAS.pdf>

3. En tenant compte que l'asbl a des frais généraux, tel que des fournitures bureau, essence, assurances, frais de consultation d'un webdesigner, frais pour des conseils juridiques,...

Il est possible de pérenniser un mi-temps et couvrir les frais généraux de l'asbl grâce à un soutien de 1895 €/mois.

Pour mener à bien ses missions, l'asbl a pour objectif de recréer à terme 1ETP via une campagne de levée de fonds en 4 étapes :

**Pallier 1 : 1895/mois**

**Pallier 2 : 2275 €/mois**

**Pallier 3 : 3030 €/mois**

**Pallier 4 : 3790 €/mois**

### **3. Des projets réalistes**

Grâce à un tel soutien, les activités de l'asbl se développeront de manière durable. Libérée des contraintes administratives de la FWB, l'asbl pourra désormais affecter l'équivalent d'un temps plein à la réalisation des missions d'IEDB, au bénéfice de la cause des enfants. Pour les projets spécifiques suivants :

- Financer l'étude et la production d'un livre portant sur les enjeux de l'EVRAS en 40 questions ;
- Suivre au minimum 20 dossiers de parents en difficulté face aux suspicions de dérives dans le cadre d'une animation EVRAS. Outre le soutien aux parents, sur base des données récoltées, nous pourrions, objectiver les dérives auprès des institutions concernées (délégué général aux droits de l'enfant, la Ministre de l'enseignement,...) ;
- Mener des actions en justice pour faire respecter les droits des parents et des enfants. En effet, le guide EVRAS et le décret sur la généralisation de l'EVRAS vont à l'encontre entre autres de l'article 24 de la constitution belge (consacrant la neutralité de l'enseignement) ;
- Communiquer via divers supports de qualité afin d'informer parents et professionnels sur les enjeux de l'EVRAS.
- Créer et coordonner un comité d'experts sur les enjeux de l'EVRAS. Des professionnels experts sur la question n'ont pas été entendus lors de la rédaction du guide (y compris des acteurs de l'EVRAS). Réunir ces professionnels permettrait de porter une parole légitime pour, entre autres, exiger des modifications du guide EVRAS ;
- Faire du lobbying auprès des institutions publiques. Bien que le parlement ait voté largement en faveur du décret EVRAS, de nombreux représentants ont exprimé leurs interrogations quant à la légitimité du guide EVRAS. Innocence en danger Belgique aimerait amorcer un

travail de fond avec les parlementaires et les pouvoirs publics en vue d'améliorer le décret pour que l'EVRAS soit en adéquation avec le droit et le développement des enfants.

#### **4. Perspectives et création d'emplois supplémentaires**

En fonction des fonds récoltés grâce aux actions philanthropiques, durant les 4 prochaines années, l'asbl espère augmenter les missions de fundraising pour agrandir l'équipe. En effet, si les moyens le permettent, engager un juriste et un chargé de mécénat serait un atout pour pérenniser l'asbl et renforcer ses compétences à long terme.

#### **5. En devenant notre employeur, IEDB s'engage à**

- Vous inviter une fois par an à rencontrer l'équipe. C'est un moment convivial qui permet de partager les avancées, les missions en cours et les défis à venir ;
- Communiquer via des newsletters, des vidéos et conférences pour vous informer sur les enjeux de l'EVRAS ;
- Mettre tous œuvres selon les moyens disponibles pour faire respecter les droits de l'enfant.

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'association en nous envoyant un mail à [iedbelgique@gmail.com](mailto:iedbelgique@gmail.com)**